

BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NÉGOCIATION DE L'AGENCE 3C
(à compter du 1 août 2022)

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de Cession :
Murs – Droit au Bail – Fonds de Commerce – Droit d'entrée

Jusqu'à 150 000 €	10 % HT
De 150 001 € à 300 000 €	8 % HT
De 300 001 € à 500 000 €	7 % HT
De 500 001 € à 1 000 000 €	6% HT
Au-delà de 1 000 001 €	5% HT

Forfait minimum de 6 000 € HT

Pourcentage appliqué pour une Location

18% HT sur le montant du loyer Annuel

Forfait minimum de 3 600 € HT

Conseils et accompagnement

Montage dossier terrasse	1500 € HT
Montage dossier ouverture tardive	1000 € HT
Recherche de licence	10% HT
Montage dossier dérogation PMR	1500 € HT

Hors frais d'architecte et prestataires externes.

Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche. Conformément aux usages locaux, la rémunération est à la charge de l'acquéreur, sauf convention expresse différente entre les parties.
Les honoraires sont payés en intégralité le jour de la signature.